

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Phillips moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald (*Halifax*), that the Bill C-127, An Act to amend the Cape Breton Development Corporation Act, be read the third time.

The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

The Honourable the Speaker informed the Senate that a communication had been received from the Deputy Secretary to the Governor General.

The communication was then read by the Honourable the Speaker as follows:—

RIDEAU HALL

JUNE 14, 1988

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Gerald Le Dain, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 14th day of June, 1988, at 4.45 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

Yours sincerely,

ANTHONY P. SMYTH,  
*Deputy Secretary, Policy and Program.*

The Honourable Guy Charbonneau, Senator  
Speaker of the Senate  
Ottawa

Ordered, That the communication do lie on the Table.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting of the Senate.

Pursuant to the Order of the Day, the Honourable Senator Cogger moved, seconded by the Honourable Senator Kelly, that the Bill S-17, An Act to authorize the Montreal Trust Company of Canada to be continued as a corporation under the laws of the Province of Quebec, be read the second time.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*), que le Projet de loi C-127, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, soit lu la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme il suit:

RIDEAU HALL

le 14 JUIN 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gerald Le Dain, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 juin 1988, à 16h45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

*le Sous-secrétaire, Politiques et programmes*  
ANTHONY P. SMYTH

L'honorable Guy Charbonneau, sénateur  
Président du Sénat  
Ottawa

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cogger propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelly, que le Projet de loi S-17, Loi autorisant la continuation de la Compagnie Montréal Trust du Canada sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, soit lu la deuxième fois.